



# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°04

Réunion de bureau du mardi 22 octobre 2024

---

Présidence : M. G. ERMANI

---

Présents : MM. C. CASTROFLORIO ; J. GRAGLIA ; J. ALEXANDRE ; L. CAPPATTI

---

Excusés : MME B. GIURAN et Messieurs : Y. SIAD ; A. MARY

---

Assiste : M. S. CHILOTTI

---

### **Début de la séance : 19h00**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau, ainsi qu'à M. ADJENGUI Habib qui assiste à la réunion en sa qualité de membre associé.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N° 3 du 19 septembre dernier.

### **1 – CORRESPONDANCE**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

## **2 – DÉPARTEMENT TECHNIQUE**

Réception de DUFFY Aurélien, arbitre classé D4, suite à un problème survenu lors d'une rencontre seniors de D5.

Décision prise par PV distinct.

La CDA a enregistré les absences excusées de MENASRI Mehdi, ARB CHAABAH Rabah, AYED Mohamed.

La CDA se réserve la possibilité de les convoquer à nouveau malgré leurs différentes explications données par mail.

Le troisième test physique de type Taisa des arbitres de District licenciés s'est déroulé le lundi 21 octobre 2024 au stade de La Plaine à Nice en présence de 14 d'entre eux.

La CDA annonce l'arrivée de FARRAJ ALSHOFI Mautasem au sein de notre district en provenance du district de l'Isère.

La CDA annonce l'arrivée de COLIN Calliste arbitre en provenance du district de l'Oise.

A ce jour, notre District compte 285 licenciés arbitres.

## **3 - DÉPARTEMENT CONTRÔLES**

10 observations en catégorie Sénior ont eu lieu lors du week-end dernier.

6 observations en catégorie Jeune ont eu lieu lors du week-end dernier.

1 tutorat en catégorie U15 a eu lieu lors du week-end dernier.

## **4 - DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS**

Le département désignations a clôturé les rencontres du samedi 26 octobre et du dimanche 27 octobre 2024.

Le département désignations a abordé les rencontres pour les 2 et 3 novembre prochains.

### **Fin de séance : 22h20**

Le Président de séance :  
M. ERMANI Gilles

Le Secrétaire de séance :  
M. CAPPATTI Laurent